

**Rapport du jury**  
**Examen professionnel d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe**  
**Avancement de grade**  
**Session 2024**

**I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION**

L'examen professionnel d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1<sup>ère</sup> classe – avancement de grade, a été organisé au titre de l'année 2024 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude en partenariat avec les Centres de gestion de la région Occitanie, dans les spécialités suivantes :

Musée  
Bibliothèque  
Archives  
Documentation

**a) Calendrier :**

Cet examen s'est déroulé selon le calendrier suivant :

<b>ETAPES</b>	<b>DATES</b>
Date de l'arrêté d'ouverture	Le 19 décembre 2023
Période d'inscription	Du 16 janvier au 21 février 2024
Limite dépôt des candidatures	Le 29 février 2024
Epreuve écrite	Le 28 mai 2024
Réunion du jury autorisant les candidats à passer l'épreuve orale	Le 27 juin 2024
Épreuve orale	09 et 10 septembre 2024
Jury d'admission	Le 10 septembre 2024

**b) Admission à concourir :**

Cet examen est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6<sup>e</sup> échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Par ailleurs, maintien des anciennes conditions d'accès : Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

### c) Jury

Le jury comprenait 9 membres répartis à parts égales entre le collège des élus, des fonctionnaires territoriaux et des personnalités qualifiées.

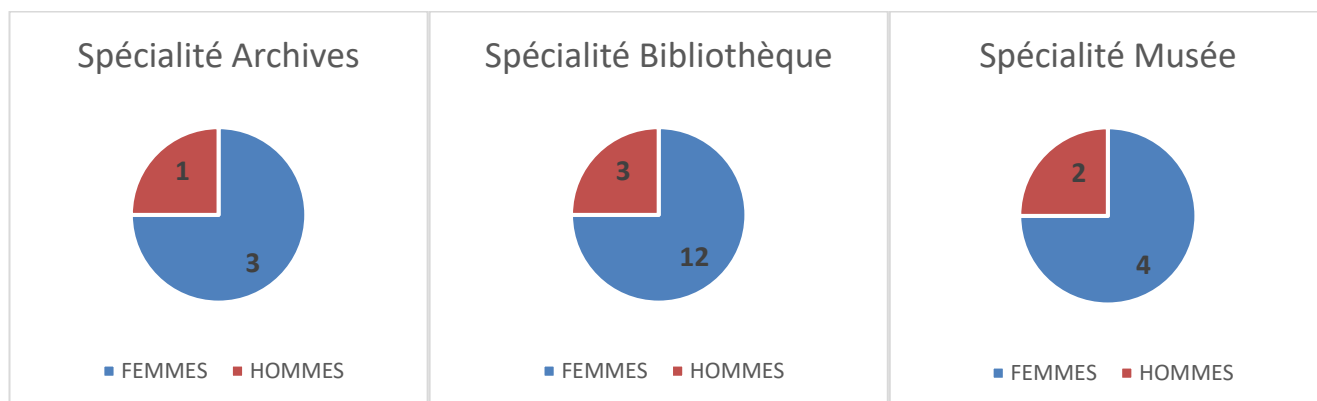
Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de cet examen professionnel ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches. Ces éléments leurs ont permis de concevoir les éléments d'appréciation du niveau de chaque candidat.

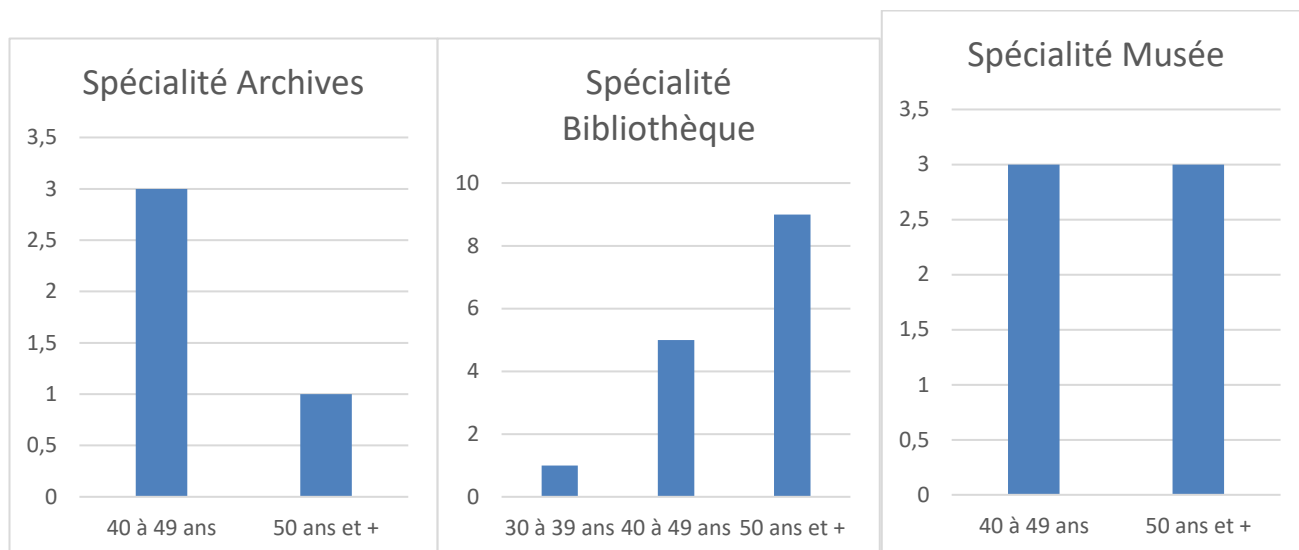
Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un examen professionnel relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

## II- PRINCIPAUX CHIFFRES

Nombre d'admis à concourir	Présents 1 <sup>ère</sup> épreuve En nombre, en %	Autorisés à passer l'épreuve d'admission	Présents admission En nombre, en %	Admis (seuil/20)
<b>25</b>	<b>23</b> 92%	<b>19</b> <b>Archives : 4</b> <b>Bibliothèque : 10</b> <b>Musées : 5</b>	<b>18</b> 95%	<b>11</b> (10/20)  Archives : 3 Bibliothèque : 5 Musées : 3

Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de candidats admis à concourir :





### Répartition géographique :

Départements	09	11	12	31	32	33	34	48	82	83
Nombre de candidats	1	3	1	6	1	1	7	1	2	2

## II – EPREUVE ECRITE

### A – L'EPREUVE

L'épreuve écrite s'est déroulée le 28 mai 2024 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Elle consistait en la rédaction d'une note, à l'aide d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (Durée 3 heures ; coefficient 1).

CANDIDATS	NOMBRE
INSCRITS	25
PRESENTS	23

Il ressort de la correction des copies :

- Avis général sur l'ensemble des copies :

**Spécialité « Musée » :** Une à deux copies sortent du lot, mais l'ensemble reste très insuffisant et la posture est peu professionnelle.

Cependant les documents ont été étudiés avec la plus grande attention par la plupart des candidats.

**Spécialité « Archives »** : Une seule copie se démarque du lot, tout en restant moyenne.

**Spécialité « Bibliothèque »** : Seulement 6 copies sur 13 ont obtenu la moyenne ou plus. Les trois meilleures copies ont obtenu une note de 12/20. Trois copies ont obtenu une note éliminatoire. La moyenne est de 8.7/20, 2 points en-dessous de la moyenne de la précédente session. Le niveau général de cette session est donc plutôt moins bon.

- Avis sur la forme des copies :

**Spécialité « Musée »** : La forme des copies est d'autant plus décevante que les candidats sont expérimentés.

**Spécialité « Archives »** : La présentation de l'en-tête n'est conforme que pour une copie sur quatre et la présentation générale n'est pas toujours lisible. Enormément de fautes d'orthographe et de syntaxe.

**Spécialité « Bibliothèque »** : Globalement, l'exercice formel de la note a été respecté (plan structuré, sous-parties). Le niveau de langue des candidats est correct. Il convient de rappeler l'importance des sous-parties, pour le jury comme pour les candidats. L'exercice impose une bonne capacité d'articulation des idées. Les sous-parties doivent aider à structurer le raisonnement et à le tenir ; et rendre la lecture de la note plus fluide.

- Avis sur le contenu des copies :

**Spécialité « Musée »** : L'ensemble des candidats sait mener à bien une argumentation mais souvent au prix de déséquilibres et de superficialité dans le traitement des arguments. Les documents du dossier ne sont pas pleinement exploités.

**Spécialité « Archives »** : Les copies n'ont pas le caractère administratif attendu, manquent de clarté et ne remplissent pas leur fonction d'aide à la décision. On note un manque de précision dans les éléments relevés dans les documents.

**Spécialité « Bibliothèque »** : Les candidats ont eu des difficultés à englober dans leur raisonnement l'ensemble des idées importantes. Les plans, lorsqu'ils se tiennent, sont généralement trop étriqués. En outre, de nombreux candidats ont accordé une place trop importante aux enjeux stratégiques de l'évaluation en bibliothèque (pourquoi évaluer, de manière générale, quel en est l'intérêt), alors que le sujet interrogeait précisément sur les outils (comment évaluer).

- Attentes des correcteurs pour la prochaine session :

**Spécialité « Musée »** : Il serait souhaitable que les candidats soignent davantage la forme de leur copie et sa présentation. L'attente est aussi de se placer dans une posture plus professionnelle, opérationnelle, et non scolaire et convenue.

**Spécialité « Archives »** : Des efforts d'analyse, de compréhension des documents afin de pouvoir vraiment en faire une synthèse et des efforts d'orthographe et de syntaxe.

**Spécialité « Bibliothèque »** : Attention à bien analyser les termes du sujet (ce n'était pas l'évaluation en bibliothèque, mais les outils de l'évaluation en bibliothèque, en l'occurrence pour cette session), et le contexte de la note, pour bien saisir les enjeux du dossier.

**Spécialité « Musée »** :

Note la plus haute : 17

Note la plus basse : 4

Moyenne : 10.4

**Spécialité «Archives »** :

Note la plus haute : 13

Note la plus basse : 7

Moyenne : 9

**Spécialité «Bibliothèque »** :

Note la plus haute : 12

Note la plus basse : 4

Moyenne : 8.7

## B – JURY AUTORISANT LES CANDIDATS A PASSER L'EPREUVE ORALE

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite entraîne l'élimination du candidat.

Le Président du jury rappelle que seuls les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5/20 à l'épreuve écrite seront autorisés à passer l'épreuve orale.

4 candidats sur 23 ont une note inférieure à 05/20, ils ne sont donc pas autorisés à passer l'épreuve orale.

CANDIDATS	NOMBRE
PRESENTS	23
AUTORISES A PASSER L'EPREUVE ORALE	19

Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de candidats autorisés à passer l'épreuve orale :



Répartition géographique :

Départements	09	11	12	31	32	33	34	48	82	83
Nombre de candidats	1	1	1	4	2	1	6	1	1	1

### III - EPREUVE D'ADMISSION

#### A – L'EPREUVE

19 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission, celle-ci s'est déroulée les 09 et 10 septembre 2024 au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.

Compte tenu du faible nombre de candidats à interroger, le jury n'a pas été scindé.

Le jury plénier est composé de 9 personnes : trois élus locaux, trois personnalités qualifiées et trois fonctionnaires territoriaux, en vue du passage de l'épreuve d'entretien des 27 candidats autorisés à passer l'épreuve.

CANDIDATS	Spécialité « Bibliothèque »	Spécialité « musée »	Spécialités « archives »
AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE D'ENTRETIEN	10	5	4
PRESENTS	9	5	4

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.  
(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé. Coefficient 2)

Il est attribué à cette épreuve une note de 0 à 20.

Cette note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Récapitulatif des notes :

EPREUVE	Moyenne /20	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes supérieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
Spécialité « musées »	10.57	6.50	15.17	3	0
Spécialité « archives »	9.00	7.00	13.00	1	0
Spécialité « bibliothèques »	10.22	8.00	12.00	5	0

**Spécialité « Archives » :**

Compte rendu des membres du jury sur l'épreuve d'entretien :

Un entretien à particulièrement satisfait le jury, tant au niveau des connaissances que de l'aisance à l'oral. Les trois autres ont révélé chacun des lacunes différentes (sur le fonds et/ou sur la forme.

- Avis sur les exposés des candidats

Exposés travaillés, clairs et structurés, respectant le temps imparti et mettant en valeur le parcours des candidats.

- Avis sur le niveau des connaissances professionnelles

Des connaissances professionnelles plus ou moins complètes selon les candidats. Manque de suivi de l'actualité et d'information sur la législation. Des notions de base (conservation, communicabilité des archives) n'étaient pas toujours maîtrisées.

- Avis sur les connaissances institutionnelles

Les candidats avaient révisé les bases mais des lacunes sur les différentes élections, sur les partenaires à solliciter en cas de souci avec les agents encadrés, et sur le rôle du DGS.

- Attentes des membres de jury pour la prochaine session :

Une vision plus globale du métier sans négliger l'environnement territorial.

**Spécialité « Musée » :**

Compte rendu des membres du jury sur l'épreuve d'entretien :

Un manque de préparation a été visible pour l'ensemble des candidats.

- Avis sur les exposés des candidats

Exposés structurés dans l'ensemble. Les candidats ont compris l'exercice.

- Avis sur le niveau des connaissances professionnelles

Niveau des connaissances professionnelles comportant des lacunes et quelques approximations.

- Avis sur les connaissances institutionnelles

Les connaissances institutionnelles sont approximatives dans l'ensemble.

- Attentes des membres de jury pour la prochaine session :

Les candidats devraient être plus conscients de l'importance des connaissances professionnelles et institutionnelles.

**Spécialité « Bibliothèque » :**

Compte rendu des membres du jury sur l'épreuve d'entretien :

A quelques exceptions, les candidats ont préparé leur épreuve (exposé + questions). Le cadre de l'épreuve a parfois été mal interprété (examen/entretien d'embauche). 4 candidats n'ont pas obtenu la moyenne. 2 très bonnes prestations.

- Avis sur les exposés des candidats

Temps globalement bien géré, plan souvent annoncé et bien tenu. En revanche, difficulté des candidats à sortir du descriptif de leurs missions et à valoriser leurs compétences acquises.

- Avis sur le niveau des connaissances professionnelles

Candidats souvent trop spécialistes de leurs missions et en difficulté quand le jury sort de leur zone de confort. Des réponses en forme d'exemples (intéressantes au demeurant) mais qui pèchent par manque de synthèse et de prise de recul sur les enjeux questionnés.

- Avis sur les connaissances institutionnelles

De manière générale, niveau de connaissances à développer (notamment sur la composition des exécutifs municipaux, départementaux, régionaux et les différents types d'EPCI)

- Attentes des membres de jury pour la prochaine session :

Ce n'est pas un entretien d'embauche, l'enjeu de cette épreuve est vraiment de tester les compétences des candidats sur l'ensemble de leur spécialité (et pas que sur leur poste) et sur leur environnement professionnel.

Le vocabulaire technique précis est important et devra faire l'objet d'une vigilance particulière.

## B –SEUIL D’ADMISSION

Le Président du jury rappelle que les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l’épreuve d’admission sont éliminés.

Aucun des 25 candidats présents n’a obtenu une note inférieure à 5/20.

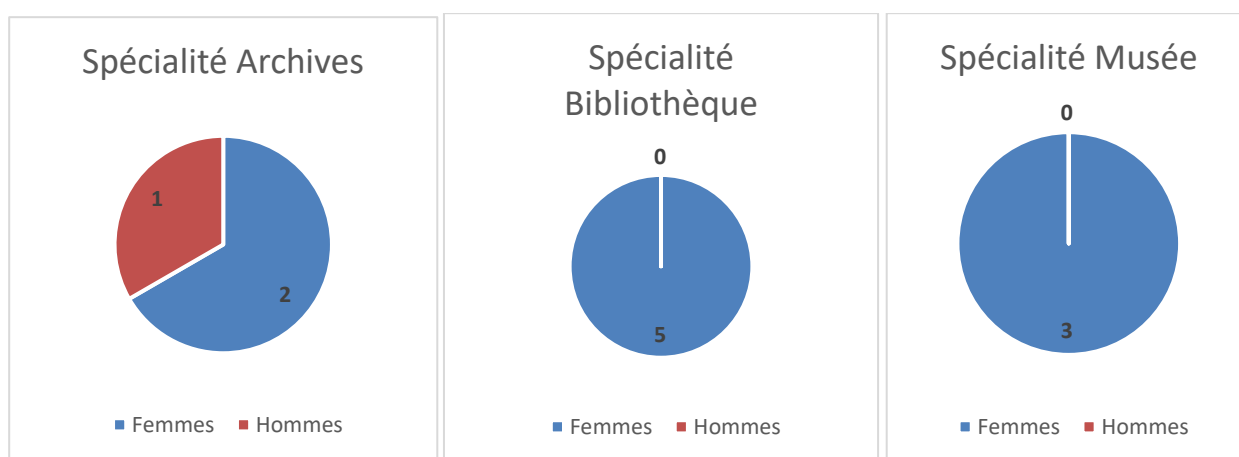
Au vu des résultats, le jury détermine le seuil d’admission comme suit :

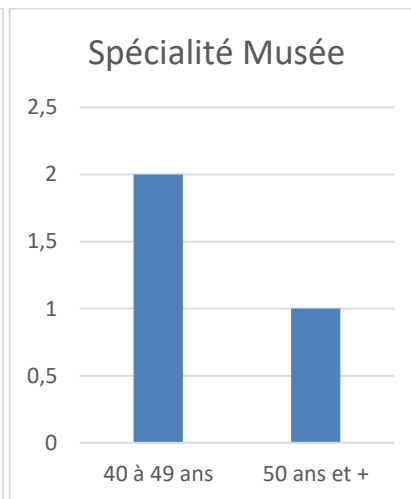
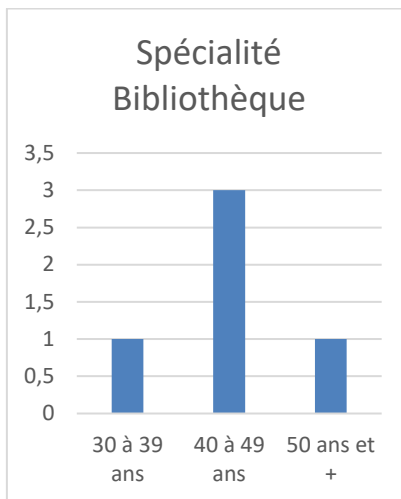
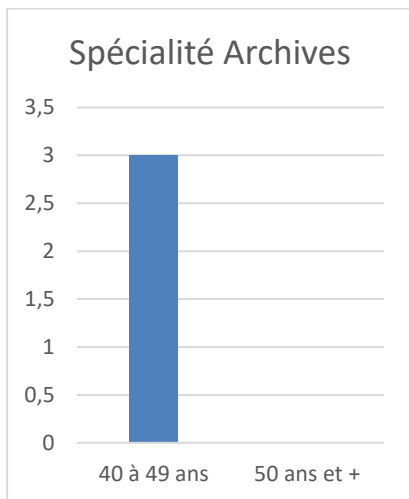
EXAMEN PROFESSIONNEL	
Nombre de points	Moyenne
30	10

Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de :

EXAMEN PROFESSIONNEL
11

Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de candidats admis :





**Répartition géographique :**

Départements	11	31	32	34	83
Nombre de candidats	1	4	2	3	1

**V – CONCLUSION**

Le jury félicite les candidats admis pour leur réussite.

Les futurs candidats sont invités à bien préparer cet examen et à prendre la hauteur nécessaire pour pouvoir occuper le grade.

Le Président du jury remercie vivement les correcteurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité.